

FONDATION



DU
PATRIMOINE



DOSSIER DE PRESSE

PARIS, LE 26 JUIN 2018

SOUSCRIPTION NATIONALE « PATRIMOINE MINIER EN DANGER »

LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE DE CROWDFUNDING
MARDI 26 JUIN 2018 À 11H AU SIÈGE DE L'UNESCO
7, PLACE DE FONTENOY | 75007 PARIS

www.fondation-patrimoine.org/55447

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE

Directrice presse et presse événementielle
Laurence Lévy

Téléphone
06 37 84 67 26


Mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly

Site
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

 facebook.com/fondationdupatrimoine

 @fond_patrimoine

 @fondationdupatrimoine



Chevalement de la fosse 6 à Haisnes-lez-la-Bassée © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

SOMMAIRE

1. COMMUNIQUÉ DE PRESSE	PAGE 3
2. LES 10 ÉLÉMENTS MENACÉS	PAGE 4
3. QUELQUES MOTS D'HISTOIRE	PAGE 6
4. LE PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL	PAGE 6
5. FAIRE UN DON : LES AVANTAGES FISCAUX	PAGE 7
6. LE BASSIN MINIER AUJOURD'HUI	PAGE 8
CENTRE HISTORIQUE MINIER DE LEWARDE	PAGE 8
LA FOSSE 9-9BIS DE OIGNIES	PAGE 8
LA FOSSE D'ARENBERG À WALLERS	PAGE 9
LA FOSSE DU 11-19 DE LOOS-EN-GOHELLE	PAGE 9
LA CITÉ DES ÉLECTRICIENS DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE	PAGE 9
7. LA FONDATION DU PATRIMOINE	PAGE 10
8. LA MISSION BASSIN MINIER	PAGE 10
ANNEXE I : LES 10 SITES À PRÉSERVER	PAGE 11
CHÂTEAU DES DOUANIERS À FRESNES-SUR-ESCAUT	PAGE 11
FOSSE MATHILDE À DENAIN	PAGE 13
CHAPELLE SAINTE-BARBE À SOMAIN	PAGE 16
FOSSES N°2 DE FLINES À ANHIERS	PAGE 18
FOSSE N°5 À BILLY BERCLAU	PAGE 20
FOSSE N°6 À HAINES-LEZ-LA-BASSÉE	PAGE 22
FOSSE N°12 À LOOS-EN-GOHELLE	PAGE 24
FOSSE N°1 BIS À NOEUX-LES-MINES	PAGE 26
FOSSE N°7 À BARLIN	PAGE 29
CAMUS HAUT D'ANNAY-SOUS-LENS	PAGE 31
ANNEXE II : GLOSSAIRE	PAGE 32

1. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 26 juin 2018 au siège de l'Unesco à Paris, la Fondation du patrimoine et la Mission Bassin minier Nord-Pas-de-Calais lancent officiellement la souscription nationale « Patrimoine minier en danger ».

Le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais, constitué de 353 éléments, est inscrit le 30 juin 2012 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, au titre de « paysage culturel évolutif vivant ». Ces 353 éléments forment un ensemble indissociable au vu de l'inscription. Répartis sur 4000 hectares de Condé-sur-l'Escaut à Enquin-lez-Guinegatte, ces cités minières, fosses d'extraction, chevalements, terrils..., permettent de comprendre l'empreinte laissée par 270 ans d'exploitation charbonnière.

Aujourd'hui, parmi les 353 éléments identifiés, 343 sont la propriété de communes et leur état de conservation est satisfaisant. Les 10 derniers éléments inscrits appartiennent à des propriétaires de différente nature (propriétaires privés, association diocésaine, établissements publics fonciers, ...), et se trouvent dans un état de conservation préoccupant*. L'objectif est que ces 10 éléments soient acquis par les communes où ils sont situés, et mis en sécurité au plus vite. Une clause de revoyure étant prévue en 2019 avec le Centre du Patrimoine mondial, il est important de trouver des solutions avant cette date pour préserver l'inscription.

La souscription « Patrimoine minier en danger » a pour but de sensibiliser le plus grand nombre de nos concitoyens sur la valeur que représente pour ce territoire l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Chaque don sera considéré comme un *like*. Il permettra de mobiliser les pouvoirs publics et les incitera à se saisir de ces 10 sites aujourd'hui à l'abandon, et à leur trouver un projet de valorisation.

Soutenez notre action par votre don sur www.fondation-patrimoine.org/55447. Pour chaque don, la Fondation du patrimoine fera immédiatement parvenir un reçu fiscal au donateur.

Les fonds collectés par cette campagne de crowdfunding accompagneront les projets de reconversion au fur et à mesure de leur émergence et de leur faisabilité. Ils abonderont les subventions publiques mobilisées.

Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est profondément marqué par son histoire : la grande histoire de la découverte du charbon en 1720 et de son exploitation intensive qui provoquera la première révolution industrielle dans les années 1830, celle du développement des techniques et des innovations aux XIXe et XXe siècles, des grandes catastrophes, de l'architecture industrielle et de l'habitat ouvrier, ainsi que toutes les histoires, collectives et individuelles, de ceux et de celles qui ont « fait » ce territoire. Les années 2000 ont été celles de la prise de conscience de l'intérêt considérable que représente ce patrimoine bâti et naturel. En 2009 et 2010, 69 éléments répartis sur l'ensemble du territoire sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

* Par exemple, 3 chevalements, édifices emblématiques du Bassin minier sont en danger, alors que seuls 21 subsistent.



2. LES 10 ÉLÉMENTS MENACÉS

Ce sont des chevalements et leurs bâtiments (comme la fosse n°2 à Anhiers, la fosse n°6 à Haisnes-lez-la-Bassée ou la fosse n°5 à Billy-Berclau), des bâtiments d'exploitation (salles des pendus de la fosse n°7 à Barlin et de la fosse n°12 à Loos-en-Gohelle ; Fosse Mathilde à Denain et fosse n°1 bis à Noeux-les-Mines), les premiers témoins de l'habitat patronal (château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut), et les derniers témoins de l'habitat ouvrier (« Camus » hauts d'Annay-sous-Lens), ou encore du patrimoine religieux comme la chapelle Sainte-Barbe à Somain.



De haut en bas et de gauche à droite : : château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut / Camus à Annay-sous-Lens / Chapelle Sainte-Barbe à Somain / Fosse 1 bis de Noeux-les-Mines / Chevalement de la fosse 2 d'Anhiers © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski



De haut en bas et de gauche à droite : Fosse Mathilde à Denain / Chevalement de la fosse 5 à Billy-Berclau / Chevalement de la fosse 6 à Haisnes-lez-la-Bassée / Salle des pendus Fosse 7 à Barlin / Salle des pendus de la fosse 12 à Lens © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

3. QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètres de large ; 1,2 kilomètre de profondeur ; 100 000 kilomètres de galeries.

En 1720, Jacques Desandrouin découvre du charbon maigre à Fresnes-sur-Escaut, dans le « futur » département du Nord. Le potentiel charbonnier du territoire est confirmé en 1734, à Anzin, par la découverte de charbon gras. Après bien des turpitudes, la toute première compagnie minière est fondée en 1757, la Compagnie des mines d'Anzin, appelée à devenir l'une des sociétés les plus puissantes de France. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, seul le Bassin du Nord est connu et en exploitation. Il faut attendre un heureux hasard, lors du fonçage d'un puits artésien à Oignies en 1842, pour que la véritable orientation du gisement soit mise à jour. Le Bassin du Pas-de-Calais vient de naître. Dès lors, dans une véritable frénésie, les compagnies se multiplient et se révéleront très prospères : Courrières, Lens, Béthune, Bruay... A la fin du XIXe siècle, la carte du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, le plus grand de France, est définitivement dessinée. Des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes viennent y travailler.

Le record de production est atteint en 1930 mais la première moitié du XXe siècle est émaillée de grandes catastrophes : celle des Mines de Courrières en 1906, faisant 1 099 morts ; celle de la Première Guerre mondiale qui laisse un territoire ravagé et détruit aux deux tiers ; celle de la Seconde Guerre mondiale qui laisse un bassin exsangue. Tournant majeur, en 1946, après une ordonnance en 1944, le Bassin devient la propriété de l'Etat. La « Bataille du charbon », qui se déroule de 1944 à 1947, permet de reconstruire en partie la France. A partir des années 1960, s'amorce un long déclin jusqu'à la remontée de la dernière « gaillette » à la fosse n°9-9bis à Oignies le 21 décembre 1990. En parallèle se mettent en place les politiques de reconversion du territoire qui contribueront, entre autres, à l'émergence de la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco au début des années 2000.

4. LE PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Toute candidature au Patrimoine mondial exige la définition et la délimitation d'un périmètre du Bien proposé à l'inscription. Un exercice qui impose un certain nombre de choix, en fonction de critères exigeants, garants de la valeur universelle et exceptionnelle du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais. Les nombreux inventaires menés entre 2003 et 2009 ont permis de recenser plus de 1 200 éléments de patrimoine minier sur l'ensemble du territoire. Pour constituer la proposition d'inscription, un certain nombre de ces éléments a été hiérarchisé, dans un souci de représentativité et selon de multiples critères de valeur : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion... Au final, 25 % de la totalité du patrimoine minier a été retenu. Le périmètre inscrit sur la Liste, porteur de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, se compose ainsi de 353 éléments patrimoniaux.

Parmi eux :

- ▶ 17 fosses et vestiges significatifs dont les 4 grands sites de mémoire : fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse 9-9 bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers, fosse Delloye à Lewarde (où est installé le Centre Historique Minier) ;
- ▶ 21 chevalements ;
- ▶ 51 terrils ;

- ▶ 54 km de d'anciennes voies de chemin de fer (ou cavaliers) ;
- ▶ 3 gares ferroviaires ;
- ▶ 124 cités ouvrières dont la cité des électriciens à Bruay-La-Buissière devenue l'un des 5 grands sites de la mémoire minière ;
- ▶ 46 écoles ;
- ▶ 26 édifices religieux (églises et chapelles) ;
- ▶ 24 équipements de santé (hôpitaux, dispensaires, centres de distribution de lait, ...) ;
- ▶ 6 équipements de loisirs (salles des fêtes, équipements sportifs, maison syndicale, ...) ;
- ▶ 3 sièges de compagnies minières ;
- ▶ 4 000 hectares de paysages ;
- ▶ 89 communes concernées par le périmètre, 124 avec la zone tampon.

Pour mieux comprendre et admirer ce paysage culturel, une zone-tampon a été délimitée autour du périmètre. Elle touche 124 communes et s'étend sur 18 000 hectares. Elle englobe des édifices miniers, qui sans être exceptionnels, permettent de mieux appréhender le paysage inscrit, mais aussi des espaces non-miniers (urbains, agricoles, naturels...), « toile de fond » d'un décor sur lequel se détachent terrils, chevalements et cités minières.

**PARTEZ A LA DECOUVERTE DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL,
TRESOR DE L'HUMANITE !**



5. FAIRE UN DON : LES AVANTAGES FISCAUX

Les dons effectués à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

- ▶ de l'IRPP à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- ▶ de l'IFI à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € ;
- ▶ de l'IS, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Pour faire un don, cliquez ici : www.fondation-patrimoine.org/55447..

6. LE BASSIN MINIER AUJOURD'HUI

Témoin de l'histoire, mais aussi support de la résilience de ce territoire, qui trouve en ce patrimoine une multitude de nouveaux usages assurant d'autant mieux la pérennité de ce bien commun de l'Humanité. C'est ainsi que les terrils deviennent le repère d'une faune et d'une flore particulières et le terrain d'expression de sports de nature en plein développement. Les fosses d'extraction accueillent des scènes musicales ou théâtrales, des laboratoires de recherche, ou encore l'un des plus grands musées de la mine d'Europe. Les cités minières sont des laboratoires pour la durabilité de l'habitat ancien.

Parmi les grands événements qui animent annuellement le territoire, notons le « Trail des Pyramides Noires » qui s'est déroulé le 26 mai dernier, ou la quinzaine festive « Bassin minier fête le Patrimoine mondial » qui aura lieu du 23 juin au 8 juillet prochains.

LA RECONVERSION DES GRANDS SITES

Lieux emblématiques du Bassin minier Patrimoine mondial, les cinq grands sites de la mémoire minière incarnent à la fois la mémoire et l'avenir du territoire. Pour quatre d'entre eux, il s'agit des fosses d'extraction les mieux préservées depuis la fin de l'exploitation : la fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, celle du 9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers et la fosse Delloye abritant le Centre Historique Minier à Lewarde. Le cinquième, la Cité des Électriciens à Bruay-la-Buissière, est l'un des plus anciens coronas du Bassin minier. Ces sites, à la valeur patrimoniale remarquable, **tous protégés au titre des monuments historiques** sont appelés à devenir les étapes d'un parcours touristique et culturel permettant, de manière complémentaire, d'embrasser l'histoire du Bassin minier.

Parallèlement à cette fonction patrimoniale, ces cinq grands sites abritent (ou vont abriter) des pôles régionaux économiques et culturels accueillant entreprises, labos de recherche, centres de formation... dans des secteurs bien spécifiques : la musique et la logistique à Oignies, l'image à Wallers et l'écoconstruction à Loos-en-Gohelle. Des activités tertiaires amenées à prendre le relais de l'industrie charbonnière sur les lieux même où elle vécut ses heures de gloire. Manière active de rendre hommage aux milliers de mineurs et à leurs familles et de valoriser leur héritage.

CENTRE HISTORIQUE MINIER DE LEWARDE

Porte d'entrée touristique du Bassin minier avec 150 000 visiteurs par an, le Centre Historique Minier a ouvert en 1984. Il est situé à Lewarde, à proximité de Douai, sur le site de la fosse Delloye, fermée en 1971 et choisie deux ans plus tard par les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais pour accueillir un musée de la mine alors même que l'exploitation était encore en cours. **Certifié « Musée de France »**, le Centre historique minier expose au public 270 ans d'histoire minière, les installations d'une fosse du XXe siècle et des galeries reconstituées. Outre un centre de ressources, riche d'une collection de 7 000 ouvrages, 550 000 documents photographiques et plus de 500 films, il abrite un Centre de Culture Scientifique de l'Energie (CCSE) sur les énergies d'aujourd'hui et de demain.

LA FOSSE 9-9BIS DE OIGNIES

Après 60 ans d'exploitation, puis 20 ans de fermeture, le 9-9 bis est rentré dans une troisième étape de sa vie avec l'**inauguration de la salle de concert le Métaphone®** (Heraut Arnod Architectes) en 2013, premier maillon d'une chaîne des pratiques musicales qui permettra d'accompagner les musiciens tout au long de leur parcours d'apprentissage, de création et de diffusion (studios d'enregistrement, salles de répétition, résidences...). Témoignage saisissant des installations mécaniques nécessaires pour extraire le charbon, le site du 9-9 bis offrira à

terme aux visiteurs un parcours d'interprétation de ces machines impressionnantes toujours à leur place. Ce site offre également des salles de séminaire d'entreprises.

A proximité de ce pôle culturel et musical, le **Campus de la Logistique**, centre de formation technologique a vu le jour en 2012 en lien avec la plateforme logistique Delta 3, implantée sur les terrains de l'ancienne fosse 10 de Dourges. Dans un avenir plus lointain, la reconversion du 9-9 bis s'appuiera également sur la future zone tertiaire, « Euralogistic Business Parc » dédiée aux services dans le domaine de la logistique.

LA FOSSE D'ARENBERG À WALLERS

Fermée en 1989, la fosse d'Arenberg s'était trouvée une nouvelle vocation trois ans plus tard **en accueillant le tournage du film *Germinal* de Claude Berri**. Devenu depuis 20 ans un lieu prisé pour de nouvelles réalisations cinématographiques, la Fosse d'Arenberg à Wallers est appelée à devenir un **pôle économique dynamique dédié aux industries de l'image** abritant centres de recherche et de formation, industries de programmes télévisuels, plateaux de tournage, studios de mixage... Élément structurant du pôle d'excellence régional Pictanovo aux côtés de la Plaine Images à Tourcoing et de la Serre Numérique à Valenciennes, le site doit conforter l'attractivité de la région comme terre de cinéma. Première étape décisive de cette reconversion, l'arrivée en 2015, de la trentaine d'enseignants-chercheurs du laboratoire « DeVisu » de l'Université de Valenciennes Hainaut Cambrésis, centré sur les technologies innovantes de l'audiovisuel et des médias numériques.

Les trois chevalements et l'architecture majestueuse de la fosse d'Arenberg, les cités minières et leurs équipements (école, église, salle des fêtes) constituent l'un des plus beaux témoignages de l'histoire minière.

LA FOSSE DU 11-19 DE LOOS-EN-GOHELLE

A 500 mètres à vol d'oiseau du Louvre-Lens, la base du 11/9 est l'une des « attractions » patrimoniales du Bassin minier, en raison de ses terrils jumeaux, parmi les plus hauts d'Europe (186 m), mais aussi grâce à son chevalement et son imposante tour d'extraction en béton, la seule de la sorte conservée sur le territoire. Ironie de l'histoire, le 11/19, témoin d'une exploitation industrielle destructrice pour l'environnement, est devenu un **pôle de référence du développement durable** depuis 2000. Il accueille entre autres le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Chaîne des Terrils » (CPIE), la Scène Nationale du Pas-de-Calais « Culture Commune », le Centre de Création et de Développement des Eco-Entreprises (cd2e), le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) ou encore le cluster Ekvation pour un bâtiment durable.

LA CITÉ DES ÉLECTRICIENS DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Coron construit en 1856, la Cité des Électriciens fait l'objet depuis fin 2013 d'une rénovation complète. Coron parmi les plus vieux de la région, la cité est amenée, outre des logements réhabilités, à devenir un **pôle culturel et touristique** accueillant des gîtes, une résidence d'artistes, ainsi qu'un centre d'interprétation sur l'habitat et les paysages miniers qui constituent le cœur de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Elle a déjà été consacrée par plusieurs prix : en 2014, la cité a reçu la mention spéciale du jury du concours « bas carbone » d'EDF ; en 2016, le « prix de la terre cuite » du concours *Architendance* dans la catégorie tertiaire et enfin en 2017, « le geste d'or » du grand prix *Architecture, urbanisme et société*. L'ouverture est prévue en 2019.

7. LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 22 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 560 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.

Avec plus de 27 000 projets publics et privés soutenus depuis sa création, elle participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui en 2017 a collecté 14,6 millions d'euros grâce à la générosité de 40 000 donateurs.

En lançant la souscription « Patrimoine minier en danger », la Fondation du patrimoine s'inscrit dans la continuité, ayant permis par le passé la réhabilitation de deux éléments importants du patrimoine minier : les corons de Wallers-Arenberg à la fin des années 1990 grâce à l'apport de l'un des ses membres fondateurs, le groupe Shell, et la souscription en faveur de la salle des fêtes de Wallers-Arenberg en 2015-2016, largement soutenue par le mécénat du Prince d'Arenberg depuis les Etats-Unis.

En savoir plus : www.fondation-patrimoine.org

8. LA MISSION BASSIN MINIER

La Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais, association loi 1901, est un outil d'ingénierie, d'aménagement et de développement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, suite à une décision interministérielle, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du Bassin minier : le programme de « l'après-mine ».

La Mission, qui réunit au sein de son Conseil d'administration l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Association des Communes Minières et les 7 communautés d'agglomération et de communes du Bassin minier, est née de la volonté des acteurs du territoire d'unir leurs forces au sein d'un outil commun, apportant de l'ingénierie en matière d'aménagement et de développement du territoire. Sa démarche est innovante. Elle intervient en articulation étroite avec les collectivités afin d'apporter ses compétences en matière de diagnostics et de réflexions prospectives pour guider les choix politiques, stimuler les projets, amener des méthodes, de la cohérence et de la transversalité.

La Mission est ainsi devenue le 1er janvier 2013 co-gestionnaire avec les services de l'Etat de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco, dans la catégorie "Paysage culturel évolutif vivant". Elle a pour mission de veiller à la bonne application du plan de gestion du patrimoine et des paysages miniers et de mettre en place un programme d'actions de valorisation et d'appropriation des valeurs de l'inscription auprès de la population et des acteurs du Bassin minier.

Depuis 2018, elle est mandatée aux côtés de la délégation interministérielle pour appuyer la mise en œuvre de l'engagement pour le "Renouveau du Bassin minier", qui s'articule autour de 4 piliers complémentaires : redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique ; redonner du mouvement au territoire ; redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie ; et enfin, réparer le passé et conforter la responsabilité du territoire.

En savoir plus : www.missionbassinminier.org et www.bassinminier-patrimoinemondial.org |

Twitter : @MBassinMinier

ANNEXE I : LES 10 SITES À PRÉSERVER

CHÂTEAU DES DOUANIERS À FRESNES-SUR-ESCAUT

Commune : Fresnes-sur-Escaut

Intercommunalité : Communauté d'agglomération de Valenciennes-Métropole

Propriétaire : propriétaire privé en indivision

Surface : Bâtiment principal : 450 m², grange : 265 m², terrain : 5 700 m²



Château des Douaniers © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Le « château dit des Douaniers », bâtie aux allures de ferme, fut la résidence de campagne du vicomte Jacques Desandrouin, qui a découvert le charbon en 1720 à quelques centaines de mètres de la propriété.

Construit entre 1731 et 1760, il est composée d'un corps principal de plain-pied complété de deux ailes avancées en forme de U. La toiture à croupes brisées abrite un étage sous comble. D'architecture traditionnelle, la structure est constituée d'un chaînage en pierre d'Avesnes-le-Sec (Nord) et d'épais murs de briques. Au cours du XIXe siècle, une autre aile, en pierre et en briques et comportant un étage, est venue prolonger l'ensemble. Un décor encore visible aujourd'hui dans une des pièces du bâtiment représente le monogramme de la Compagnies des Mines d'Anzin, constitué des initiales entremêlées des « pères fondateurs » (Desandrouins, De Croy, Taffin, De Cernay...). Il témoigne du fait que l'aristocratie locale est à l'origine de la création de la première compagnie minière du Nord de la France, et de ce fait, est à l'origine de l'aventure industrielle charbonnière de la région.

La demeure est occupée tout au long du XVIIIe siècle par les Desandrouin. Implantée au milieu des premiers terrains prospectés et exploités, elle est ceinturée par de multiples puits. Au début du XIXe siècle, la demeure est le lieu de résidence de Jacques Renard, agent général de la Compagnie des mines d'Anzin et son principal administrateur depuis 1795. Maire de Fresnes-sur-Escaut de 1800 à 1836, il y établit les bureaux de la Compagnie ainsi que ceux de la mairie.

S’y installent par la suite des douaniers et leurs familles, ce qui lui vaut aujourd’hui le nom de « château des Douaniers ».

S’il ne reste plus de traces techniques physiques des premiers temps de l’activité charbonnière, le Trieu de Fresnes constitue l’aire historique des débuts de l’histoire industrielle du Bassin minier. Situé au cœur même du lieu-dit et à proximité des plaques commémoratives, le château des Douaniers, témoin de la naissance de l’exploitation et, par-delà, de la Compagnie des mines d’Anzin, possède ici une portée particulièrement symbolique. Son environnement semi-rural, boisé et forestier témoigne quant à lui du paysage originel dans lequel est venue progressivement s’installer l’industrie minière.

ETAT DE CONSERVATION

Le mauvais état de conservation du château des Douaniers menace aujourd’hui son intégrité. Faute d’entretien, il apparaît fortement dégradé et menace ruine en certaines parties. L’aile XIXe a même fait l’objet d’une démolition partielle dans un contexte d’urgence sécuritaire lié à une cheminée qui menaçait de tomber, la charpente ayant beaucoup souffert de cette intervention mal maîtrisée.

PROTECTION ET GESTION

Inscrit en 1982 au titre des monuments historiques (salons et décors intérieurs, élévation, façades et toiture), le château des Douaniers est, depuis plusieurs décennies, une propriété privée occupée à titre résidentiel.

Pendant, il fait actuellement l’objet d’un projet de sauvegarde et de valorisation portée par la municipalité de Fresnes-sur-Escaut et la communauté d’agglomération de Valenciennes Métropole, avec l’appui de la Mission Bassin Minier. Dans le contexte d’une opération plus large de renouvellement urbain qui porte sur les cités Hardy (cité minière) et Ballanger (cité HLM classique), le château des Douaniers fait actuellement l’objet d’une démarche de programmation et d’étude de faisabilité. En effet, deux porteurs de projets ont été identifiés pour implanter sur le site une Ecole de Formation aux Métiers de l’Agriculture Urbaine (EFAMAU) porté par les Agris Urbains du Hainaut et un restaurant d’insertion (la Cantine de Joséphine). L’interaction des deux projets est très forte, puisque l’EFAMAU pourrait fournir les fruits et légumes à la Cantine de Joséphine qui pourrait accueillir les personnes en formation pour les repas. D’autres projets de convergence sont en cours de conception (cours de cuisine, accueil touristique...)

Le modèle économique de ces deux projets repose sur la prise en charge du volet investissement immobilier par les acteurs publics.

FOSSE MATHILDE À DENAIN

Commune : Denain

Intercommunalité : Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Propriétaire : Etablissement public foncier, l'acquisition par la Ville est prévue à terme

Surface : Terrain : 1800 m² environ, Bâtiment : 620 m²



Fosse Mathilde à Denain © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Le fonçage du puits de la fosse Mathilde est entrepris en 1831 et la fosse entre en exploitation en 1832. Elle est construite en briques selon le modèle standard de l'époque dit en « T », le haut bâtiment rectangulaire abritant le puits est prolongé par un autre bâtiment rectangulaire disposé de manière transversale. La fosse Mathilde devient en 1837 la fosse la plus rentable de Denain : 22 000 tonnes sont remontées. En 1862, après plusieurs évolutions liées aux techniques d'extraction, la fosse est définitivement fermée en raison de sa proximité avec la fosse Turenne, plus productive. Dès 1863, la Compagnie des mines d'Anzin envisage la réhabilitation de la fosse et sa transformation en quatre logements pour maîtres-ouvriers. C'est dans cette disposition que se trouve actuellement la fosse mais le changement de fonction n'a pas profondément altéré sa configuration industrielle datant de 1854. Le premier niveau des bâtiments était celui dédié au vestiaire des mineurs (baraque), à la conciergerie et aux accès au puits tandis que le second niveau était celui de la machinerie et des recettes.

Le bâtiment correspondant à l'ancien emplacement de la machine d'extraction, tel qu'il apparaît aujourd'hui, date de 1854. Il est de plan rectangulaire et s'élève sur deux niveaux. Edifié en maçonnerie de briques, il est surmonté d'un toit à deux pans recouvert de tuiles mécaniques.

Sa façade principale présente un mur pignon aux angles cassés, surmontés à la lisière du toit par deux consoles de pierres sculptées. Ornée d'un oculus aveugle en partie haute, elle est percée au rez-de-chaussée par deux baies au linteau cintré, puis au premier étage, par deux baies en plein-cintre mise en valeur par une modénature de briques outrepassée qui les relie à l'ensemble des baies des murs gouttereaux. Enfin, une corniche à modillons vient souligner la ligne du toit.

Le rez-de-chaussée du mur pignon se distingue du niveau supérieur par une légère saillie en briques de chant. Ses façades latérales sont percées au rez-de-chaussée par deux baies en plein-

cintre (à l'exception de celle masquée par un appentis contemporain) tandis que les premiers étages présentent deux baies en plein cintre dont une aveugle.

A droite de la salle des machines, l'ancien bâtiment des chaudières est édifié en maçonnerie enduite, vraisemblablement en briques comme le reste des bâtiments de l'ancienne fosse, et surmonté d'une toiture à pans dissymétriques recouverte de tuiles mécaniques. La transformation moderne des baies et un bâtiment de plain-pied construit au 20^e siècle masquent les ouvertures originelles. Seule la façade arrière a conservé une baie en plein-cintre contemporaine de la construction des bâtiments de la fosse.

A gauche de la salle des machines, l'ancien bâtiment des « brondisseurs » (accueillant un treuil permettant l'accès au puits afin de vérifier son état) est également édifié sur deux niveaux en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques.

Les deux niveaux du bâtiment sont parfaitement perceptibles sur sa façade Est. Le rez-de-chaussée, délimité par une légère saillie en briques de chant, présente deux baies en plein-cintre, dont une est aujourd'hui murée. Au second niveau, la façade est rythmée par trois autres baies en plein-cintre. Ces baies portent les traces des modifications successives initiées à partir de la seconde moitié du 19^e siècle. En effet, les baies latérales sont ouvertes uniquement sur leur partie supérieure, leur appui originel ayant été rehaussé de moitié. La baie centrale, ouverte sur sa partie supérieure par un oculus ovale, ne présente quant à elle aucune trace de modification postérieure à sa construction.

Le rez-de-chaussée de la façade donnant sur la rue a été prolongé par une construction moderne édifiée en parpaings et abritant des garages depuis lesquels des couloirs d'accès et des voûtes sont parfaitement lisibles. Une baie en plein-cintre perce le second niveau. La partie supérieure de la façade est recouverte d'un enduit.

La façade donnant sur la rampe est percée par deux portes donnant accès au second niveau du bâtiment, dont une à linteau en plein cintre.

L'ancien bâtiment des recettes, implanté perpendiculairement au premier corps de bâtiment est de plan rectangulaire et s'élève sur deux niveaux. Il présente un large mur pignon en maçonnerie de briques surmonté d'une toiture à deux longs pans recouverte de tuiles mécaniques.

Le mur pignon s'organise en trois parties dont une partie centrale en léger ressaut encadré par deux pilastres monumentaux.

Cette partie centrale est percée au second niveau par trois baies en plein-cintre (anciennes ouvertures permettant d'évacuer les berlines par le biais de tréteaux), surmontées d'un cordon constituant la partie inférieure d'un fronton triangulaire orné d'un oculus aveugle. Les trois baies sont encadrées par deux épais pilastres. Les parties latérales sont quant à elles ornées chacune d'un oculus aveugle identique à celui de la partie centrale.

Les façades latérales ont été percées de baies dans leurs parties supérieures probablement lors de la transformation de la fosse en logements.

La rampe d'accès au second niveau, probablement pour faciliter le changement des pièces de machinerie, est soutenue par des galeries transversales voûtées en briques permettant l'accès au puits mais également les communications depuis la baraque des mineurs ou la conciergerie. Ces galeries sont accessibles par trois ouvertures à anse de panier ou à linteau droit.

La fosse Mathilde à Denain est un témoignage unique et exceptionnel de l'évolution des modes d'extraction minière entre 1830 et 1860 en démontrant notamment l'adaptation constante du bâti industriel existant en fonction des innovations techniques nouvelles. Les deux pignons ouvragés des bâtiments des machines et des recettes, les plus hauts et les plus visibles, adoptent toutes les caractéristiques de l'architecture publique néo-classique de la première moitié du XX^e siècle, asseyant ainsi le prestige de la Compagnie des mines d'Anzin dans l'espace public.

ETAT DE CONSERVATION

La fosse Mathilde se trouve dans un état de conservation moyen. Elle n'est plus occupée depuis plus de 5 ans.

PROTECTION ET GESTION

La fosse Mathilde est classée au titre des monuments historiques depuis septembre 2009. Propriété privée jusque 2011, elle a été acquise par l'Etablissement Public Foncier (EPF). Celui-ci a engagé une étude de diagnostic/avant projet conduite par Etienne Sintive, architecte du patrimoine qui, en accord avec l'ABF et les services de la DREAL, a défini un projet de réhabilitation basé sur la période de référence (1852). Par la suite l'EPF a engagé une étude programmation qui oriente désormais le site vers l'implantation d'une ferme urbaine et d'un gîte de groupe (orienté « accueil vélo »). Les coûts d'intervention sur le bâtiment sont estimés à ce stade entre 1 et 1,5 millions € HT.

CHAPELLE SAINTE-BARBE À SOMAIN

Commune : Somain

Intercommunalité : Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent

Propriétaire : Association diocésaine de Cambrai

Surface : bâtiment de 350 m²



Chapelle Sainte-Barbe à Somain © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

L'actuelle chapelle Sainte-Barbe occupe un ancien bâtiment à usage de salle de catéchisme et de théâtre construit en 1911 au cœur de la cité Beurepaire par la Compagnie des mines d'Aniche. Il s'agit d'un long bâtiment en briques, de plan rectangulaire, à un seul niveau, formant une sorte de corps de logis cantonné de deux pavillons surmontés d'un pignon triangulaire dans lesquels devaient se trouver à l'origine la salle de théâtre et celle de catéchisme. La répartition des portes d'accès et des fenêtres est rigoureusement symétrique ; six portes précédées de trois marches permettent l'entrée dans les salles et donnent un rythme accentué à la façade qui est encore renforcé par le décor de briques.

Ce décor alterne la brique rouge et blanche pour former des frises et des bandeaux qui coupent horizontalement la façade. Cette alternance de brique est aussi employée pour former des damiers dans la partie supérieure, terminant la composition de la façade. La toiture en bâtière est cachée par cette composition. La forme des baies en plein cintre, dont les menuiseries à petits carreaux et imposte compartimentées en éventail, apporte elle aussi sa contribution à ce rythme particulier de la façade.

Le soin apporté à la mise en œuvre de cette façade est remarquable pour un édifice dont l'usage était modeste : il témoigne, dans une certaine mesure, de la qualité de construction des équipements d'accompagnement de la vie sociale diligentés par la Compagnie des mines d'Aniche.

ETAT DE CONSERVATION

Les parties maçonnées de chapelle se trouvent dans un état de conservation correct, mais les charpentes et couvertures sont très abîmées. L'ensemble a été muré pour éviter les intrusions.

PROTECTION ET GESTION

La chapelle est la propriété de l'association diocésaine de Cambrai, prête à céder le bien au prix d'un euro symbolique pour un projet d'intérêt général. Non protégée en tant que telle, la chapelle bénéficie du périmètre des 500 mètres lié à l'inscription au titre des monuments historiques du Prieuré de Beaufort.

La municipalité travaille sur la création d'un centre d'insertion professionnelle.

FOSSE N°2 DE FLINES À ANHIERS

Commune : Anhiers

Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Douaisis

Propriétaire : propriétaire privé en indivision

Surface : terrain d'environ 2 ha



Fosse n°2 à Anhiers © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Le secteur de Flines-lez-Raches est situé en bordure des terrains carbonifères. La concession fut demandée le 27 juillet 1891 et accordée à la Société Houillère de Flines-lez-Raches en juin 1893. Cette société exploita le charbon avec seulement deux puits : le puits de Flines n°1 située à Lallaing et le puits de Flines n°2 foncé en 1898 et situé à Anhiers. En 1918, les sites furent détruits par les troupes allemandes et les galeries inondées. Les mines furent dénoyées et rééquipées de 1919 à 1921 en même temps que l'ensemble des installations du Douaisis. En 1922, la société est rachetée par la Compagnie des mines d'Aniche. Rattaché au Groupe de Douai après la nationalisation, le puits n°2 ferme en 1958.

Encore intégré au bâtiment d'extraction, le chevalement en béton armé de la fosse n°2 date de la reconstruction de la fosse en 1921. Il s'agit d'un chevalement à faux carré porteur avec 2 bigues. Les molettes ont été déposées en 1959. Le plancher des molettes est ceinturé par un garde-corps ajouré. Le chevalement est surmonté d'un campanile à quatre pans presque plat. D'autres bâtiments subsistent sur le site : deux hangars à double pente, un hangar à sheds et une maison d'habitation (ancienne lampisterie).

Bien qu'ils soient dans un mauvais état de conservation, les vestiges de la fosse n°2 de Flines, et notamment son chevalement, possèdent une valeur paysagère indéniable, ponctuant résolument l'horizon. Son chevalement en béton figure parmi les quatre chevalements en béton encore existants dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

ETAT DE CONSERVATION

Le bâtiment d'extraction surmonté de son chevalement se trouve dans un très mauvais état de conservation : affleurement des fers et forte dégradation des garde-corps et des escaliers du chevalement, toiture en ruine, murs périphériques qui se désagrègent (présence de fissures et disparition des certains chaînages). Les ateliers et la lampisterie sont dans un mauvais état de conservation. Il s'agit d'un des sites les plus en danger (arrêté de péril).

PROTECTION ET GESTION

Le chevalement est inscrit au titre des monuments historiques depuis juin 2009. Le site fait partie du périmètre du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial.

Le site est en propriété privée mais les propriétaires sont vendeurs, à très court terme si possible. Des échanges réguliers existent avec la commune et la communauté d'agglomération du Douaisis, mais aucune démarche d'étude de diagnostic et de programmation, ni de recherche de porteur de projets n'a été réellement engagée.

FOSSE N°5 À BILLY BERCLAU

Commune : Billy-Berclau

Intercommunalité : Communauté d'agglomération d'Artois Comm

Propriétaire : propriétaire privé en indivision

Surface : terrain d'environ 2 ha



Fosse n°5 à Billy-Berclau © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Anciennement attaché à la Compagnie des mines de Meurchin (1884-1920) rachetée par la Société des mines de Lens en 1920, le fonçage du puits n°5 débute en 1904. La fosse est mise en exploitation en 1905. Elle est entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale. Reconstituée dès 1922, elle reprend son activité d'extraction jusqu'en 1932. Elle sert d'aérage jusqu'en 1963 pour la fosse n°7 de la Société des mines de Lens à Wingles.

Le chevalement de la fosse n°5 est un chevalement métallique à poutrelles à treillis rivetées de type faux-carré porteur. Les fondations des jambages du chevalement sont insérées dans la dalle de sol du bâtiment. Les quatre poteaux du carré sont contreventés, pour la partie la plus basse, par de la tôle. La structure de couronnement a disparu et laisse la charpente métallique à nu ; seul subsiste le plancher des molettes.

Le chevalement est intégré aux bâtiments comprenant la salle des machines et les recettes. Le corps de bâtiment, à ossature de béton et remplissage en briques, est en forme de T au centre duquel le chevalement fait saillie. Une petite saillie à l'arrière à pans coupés formait une terrasse dont subsistent encore les balustrades. Sa façade arrière n'existe plus.

ETAT DE CONSERVATION

L'ensemble du chevalement et des bâtiments se trouve dans un mauvais état de conservation.

PROTECTION ET GESTION

L'ensemble est aujourd'hui en propriété privée. Les propriétaires sont vendeurs. Le site est désormais inoccupé ce qui pourrait accélérer sa dégradation.

Le chevalement et ses bâtiments sont protégés depuis 2009 au titre de la loi sur les monuments historiques.

Aucune démarche de diagnostic ou de programmation n'a été engagée sur ce site. Un rendez-vous est prévu courant juin 2018 avec la Ville et un promoteur et son architecte

FOSSE N°6 À HAINES-LEZ-LA-BASSÉE

Commune : Haisnes-lez-la-Bassée

Intercommunalité : Communauté d'agglomération d'Artois Comm

Propriétaire : propriétaire privé, procédure d'abandon manifeste en cours

Surface : terrain de 6 500 m²



Fosse n°6 à Haines-lez-la-Bassée © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Le puits de la fosse n°6 est foncé en 1861 par la Compagnie des mines de Douvrin, rachetée en 1873 par la Société des mines de Lens. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, la fosse cesse son extraction en 1936 et sert d'aérage jusqu'en 1959.

Le chevalement de la fosse n°6 de la Société des mines de Lens à Haisnes-lez-La-Bassée date de 1924. Il s'agit d'un chevalement en béton armé à faux carré porteur avec 2 bigues. Les molettes parallèles ont été démontées et seul le palier subsiste. Le chevalement est surmonté d'un campanile avec paratonnerre.

Le chevalement n'est pas isolé de ses bâtiments. Sur l'ensemble, il reste les bâtiments des recettes (double recette en forme de T), la salle des machines, la salle des ventilateurs et des compresseurs, les douches, la lampisterie, la chaufferie ainsi que des bureaux.

Très simple, le style architectural des bâtiments est caractéristique des fosses reconstruites en urgence dans l'immédiat après-guerre. La structure des bâtiments est en béton et les murs sont en remplissage de briques. Les seules ornementsations se réduisent aux linteaux droits surmontant les ouvertures et aux bandeaux en enduit de ciment soulignant les corniches.

Avec la fosse n°2 de Flines à Anhiers, la fosse n°6 constitue l'un des derniers ensembles de production à posséder un chevalement en béton inséré dans ses bâtiments. Elle constitue un témoignage particulièrement significatif de la période de Reconstruction, rapide et standardisée, des infrastructures de production au lendemain de la Première Guerre mondiale.

ETAT DE CONSERVATION

L'ensemble des bâtiments ainsi que le chevalement se trouvent dans un mauvais état de conservation.

PROTECTION ET GESTION

La fosse est en propriété privée. Elle est protégée depuis 2004 au titre de la loi sur les monuments historiques. La commune a engagé une procédure d'abandon manifeste et la communauté d'agglomération a reconnu le site d'intérêt communautaire et engagé une étude de programmation. Des porteurs de projets privés ont fait l'objet d'une première approche (activités de services, liées au tourisme, loisirs et gastronomie).

FOSSE N°12 À LOOS-EN-GOHELLE

Commune : Loos en Gohelle

Intercommunalité : Communauté d'agglomération de Lens Liévin

Propriétaire : Maisons et cités

Surface : terrain : 1 ha environ ; bâtiment : 800 m² environ



Fosse n°12 à Loos-en-Gohelle © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Associés à la cité n°12, les vestiges de la fosse n°12 constituent un ensemble patrimonial particulièrement remarquable, comprenant tous les éléments du système minier : fosse, maisons d'ingénieur et d'employés au pied de la fosse, habitations ouvrières, église, écoles, places publiques. Entièrement détruit lors de la Première Guerre mondiale, cet ensemble fut reconstruit à l'identique en conservant les mêmes perspectives et la même disposition du bâti.

Le fonçage du puits n°12 commença le 23 mai 1891 et la mise en exploitation débuta le 1er janvier 1894. La fosse prit le nom de Saint-Edouard en référence à Edouard Bollaert, agent général de la Société pendant 42 ans. Lors de la Première Guerre mondiale, la plus grande partie de la fosse est ravagée par les bombes, à l'instar des autres fosses de la Société. Après sa reconstruction, sa production ne cesse d'augmenter, notamment grâce à la concentration sur le site des fosses n°14 et 15 en 1936. La fosse est modernisée dès 1951. La production atteint alors 3 900 tonnes par jour, avec 1 680 mineurs travaillant au fond. En novembre 1966, elle est reliée au siège n°19 pour en assurer l'aérage, puis le service jusqu'en 1972. Le puits est remblayé en 1980 et le chevalement abattu l'année suivante. De cet important carreau de fosse, il subsiste le bâtiment de la salle des pendus, les ateliers et la maison du gardien.

L'ancien bâtiment de la salle des pendus et des bains-douches se trouve sur la commune de Loos-en-Gohelle, au Nord de la cité n°12 située à Lens. Il s'agit d'un bâtiment de plan rectangulaire auquel est accolé, au Nord, un autre corps de bâtiment rectangulaire de plus petite taille. L'ancienne salle des pendus est construite en briques et en béton sur un haut soubassement de meulière à joints rubanés et est couverte par une toiture à deux versants couverte en tuiles pour la partie centrale et par une toiture plate pour le reste.

Les deux pignons triangulaires sont débordants, et bordés d'un corps de moulures en béton orné au sommet d'un acrotère. La bande de béton longeant les rampants forme sur le pignon une frise dentelée, évoquant les pignons échelonnés flamands. Le mur en briques est percé de trois niveaux de baies : deux baies carrées à linteau de béton encadrent une porte au premier niveau, une grande baie rectangulaire horizontale à appui et linteau en béton éclaire le second, tandis que le pignon est percé par une baie plus large que haute en anse de panier surmontée par un linteau en béton de même dessin, et séparée en deux par un meneau en briques. Les second et troisième niveaux sont séparés entre eux par une frise ornementale de damiers rouges et blancs, cernée par des cadres de béton, décor présent sur la plupart des bâtiments de la Société. De part et d'autre des pignons, les ailes ne comptent qu'un niveau couvert par un toit en terrasse bordé d'un garde-corps ajouré scandé par des piliers en béton. Une corniche borde tout le niveau et des petites baies, presque carrées, à linteaux en béton éclairent l'intérieur du côté du pignon.

Sur les faces latérales, le mur est ouvert par de très grandes baies carrées à linteaux en béton. Le niveau supérieur du bâtiment central, dont la toiture est bordée par des modillons, est percé de baies rectangulaires.

La maison de concierge s'élève sur deux niveaux. Edifiée en maçonnerie de briques, elle est surmontée d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles. Le premier niveau est percé par 4 baies verticales à linteaux droits métalliques. La partie supérieure du mur, dépourvue d'ouverture, présente un bandeau ornemental courant le long des différentes façades du bâtiment. Ce bandeau est composé de deux lignes horizontales reliées par des lignes verticales, le tout surmonté de surfaces de briques peintes rectangulaires. La corniche du toit est ornée de modillons.

Les ateliers sont de plan rectangulaire. Edifiés en maçonnerie de briques, ils s'élèvent sur deux niveaux et sont surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le faîtage de la toiture reçoit un éclairage zénithal à châssis métallique discontinu. La façade est percée sur toute sa longueur de baies à linteaux droits, certaines constituant des accès au bâtiment. De même que la salle des bains-douches, le soubassement repose sur un haut soubassement de meulière à joints rubanés. La toiture repose sur une corniche à modillons soulignée par une frise de briques rouges et jaunes. Ils sont aujourd'hui occupés par l'agence locale de Maisons et Cités.

L'ensemble de la salle des bains-douches, de la maison de concierge, des ateliers constitue, depuis l'une des places de la cité n°12, un front bâti reproduisant au jour la hiérarchie de l'entreprise et son autorité. En effet, la zone de production (salle des bains-douches, ateliers et conciergerie), accompagnée de la maison d'ingénieur et des cadres, domine résolument la cité.

ETAT DE CONSERVATION

La salle des bains-douches se trouve dans un mauvais état de conservation.

Les ateliers et la maison du gardien se trouvent dans un état moyen de conservation.

PROTECTION ET GESTION

La salle des bains-douches et les ateliers appartiennent à Maisons et cités. Les bains-douches sont inscrits au titre des monuments historiques depuis juin 2009. Aucune démarche de préservation ni de programmation n'a été entreprise.

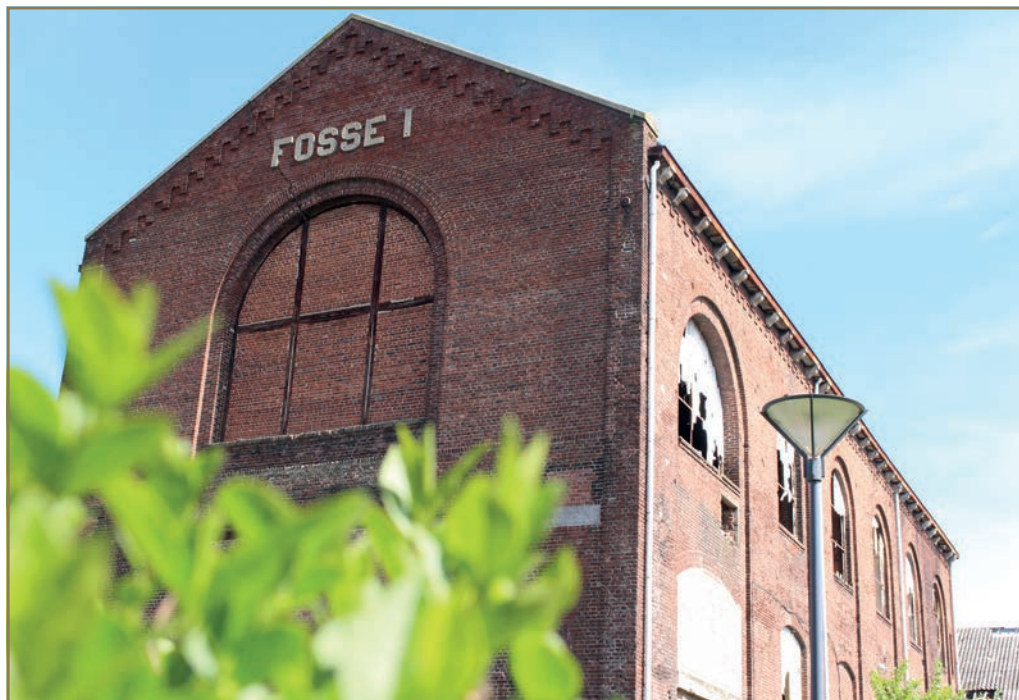
FOSSE N°1 BIS À NOEUX-LES-MINES

Commune : Noeux-les-Mines

Intercommunalité : Communauté d'agglomération d'Artois Comm

Propriétaire : Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane

Surface : terrain : 8 ha environ, bâtiment de la fosse 1 : 8000 m² environ



Fosse n°1 bis à Noeux-Les-Mines © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Première fosse du Pas-de-Calais de la Compagnie des mines de Vicoigne-Noeux, le puits n°1 est foncé en 1851 et entre en production en 1852. Trente ans plus tard, la Compagnie décide de substituer au puits n°1 un nouveau puits d'extraction, plus moderne, le n°1 bis. Le fonçage de ce puits débute en 1883 et les bâtiments sont construits entre 1884 et 1886. En mars 1887, le n°1bis est mis en service tandis que le n°1 devient le puits d'aérage. Les bâtiments de ce dernier disparaissent totalement en 1936 sur décision de la Compagnie. La fosse n°1 bis continue d'extraire jusqu'en 1914. Elle alterne par la suite chômage et fonction d'aérage pour les fosses environnantes. Son activité cesse définitivement en 1961.

Les bâtiments de la fosse n°1 bis ne possèdent plus aucun élément technique. Seuls deux pieds du chevalement et quelques éléments de structure des cages subsistent à l'intérieur du bâtiment des recettes. Si les vestiges de la fosse n°1bis ne permettent que partiellement aujourd'hui de lire techniquement la production de charbon, ils témoignent en revanche de l'introduction de la fonte, du fer et de l'acier dans les structures de construction des fosses à la fin du 19e siècle.

a) Le bâtiment des recettes

De plan rectangulaire, l'ancien bâtiment des recettes du puits n°1bis s'élève sur deux niveaux et est édifié en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans. Lui est accolée latéralement la salle des ventilateurs tandis qu'à l'arrière, il s'agit d'ateliers. Très simple, l'édifice est en briques et à modénatures de briques. Le pignon, bordé d'un bandeau en pierre est percé d'une grande baie en plein-cintre à double rouleau qui correspondait à l'ouverture du triage-criblage. Un chaînage d'angle et une frise géométrique ornent la façade. 5 Sur les façades

latérales, la toiture débordante repose sur des modillons en pierre. Elles comptent six travées, ouvertes de baies en anse de panier au premier niveau et en plein-cintre au second, inscrites dans un même arc de décharge.

A l'intérieur, subsistent au niveau du puits des éléments de structure des cages d'extraction ainsi que 2 pieds de chevalement.

b) La salle des ventilateurs

La salle des ventilateurs est de plan rectangulaire. Elle se compose de trois bâtiments accolés, édifiés sur un seul niveau en maçonnerie de briques et surmontés d'une toiture à deux pans. La façade frontale présente un large mur pignon flanqué de deux murs pignons de dimensions inférieures. Quatre longues baies à linteaux légèrement cintrés pourvues d'une traverse percent le pignon central. Un oculus surmonte l'ensemble de ces baies. La modénature de briques géométrique qui orne le pignon central est similaire à celle du bâtiment des recettes. Les façades des pignons latéraux sont percées quant à elles par trois baies à linteaux légèrement cintrés pourvues d'une traverse et sont surmontées d'un oculus. L'ornementation de ces pignons suit celle du pignon central. La façade arrière présente également un large mur pignon flanqué de deux murs pignons de dimensions inférieures. Quatre baies horizontales superposées, à châssis en béton et remplage métallique, percent la partie centrale du pignon le plus large. Deux hautes baies à linteaux légèrement cintrés occupent les parties latérales de ce dernier. Enfin, un oculus surmonte le haut du pignon.

c) Les ateliers

Prolongeant le bâtiment des recettes à l'arrière, les ateliers sont de plan rectangulaire. Constitués de quatre bâtiments accolés entièrement en briques, les ateliers sont surmontés de toitures à deux pans. Les quatre pignons sont pourvus d'une haute baie centrale flanquée de deux baies de dimensions inférieures en plein-cintre. Les mêmes modénatures de briques sont employées sur ces façades et rappellent celles du bâtiment de recettes. Les façades arrière suivent le même ordonnancement. Les ateliers sont dotés d'une très belle charpente métallique caractéristique de la fin du 19^e siècle.

d) Les magasins et les écuries

Les magasins sont de plan rectangulaire et sont constitués de deux bâtiments encadrant les anciennes écuries. Ils se composent d'une structure métallique à remplissage de briques et sont surmontés d'une toiture à deux pans.

Les anciennes écuries sont également de plan rectangulaire. De plain-pied, elles sont édifiées en maçonnerie de briques et surmontées d'une toiture à deux pans. Les pignons sont percés d'une large porte à linteau droit surmontée d'une baie en plein-cintre. La corniche est mise en valeur par une modénature de briques sur chant.

e) Le garage

Construit dans les années 1930, le garage est un bâtiment rectangulaire de très grande taille en béton et à remplissage de briques. Il est ouvert sur ses deux grands côtés par une série de larges arcades en plein-cintre pourvues d'une traverse se prolongeant sur la paroi en béton, et de nombreux meneaux. L'intérieur, recouvert par un parement de briques, est voûté d'une suite de berceaux transversaux correspondant aux grandes arcades. Les deux petits côtés sont éclairés par de petites baies rectangulaires rapprochées les unes des autres.

La fosse n°1-1bis de Noeux-les-Mines constitue à plus d'un titre l'un des témoins majeurs de l'histoire de l'exploitation minière dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Elle fut en effet l'une des premières fosses creusées dans le Département du Pas-de-Calais. Avec la création de la fosse n°1 à Noeux-les-Mines en 1851, c'est également l'image moderne de l'ère industrielle qui

s'impose. En effet, l'élargissement des puits au-dessus desquels s'élevaient de plus en plus haut les chevalements et l'introduction sur le carreau de fosse de chevaux et de puissantes machines à vapeur ont suscité une avancée spectaculaire dans les méthodes d'extraction.

Seul témoignage technique de la fin du 19^e siècle sur l'ensemble du Bassin minier, les vestiges de la fosse n°1bis sont à considérer essentiellement sur un point de vue architectural : le fer, la fonte et l'acier s'imposent désormais dans les matériaux de base de l'architecture industrielle dans le Bassin minier.

ETAT DE CONSERVATION

Les structures des bâtiments se trouvent dans un état moyen de conservation.

PROTECTION ET GESTION

Les bâtiments sont protégés au titre des monuments historiques depuis juin 2009. Ils sont désormais la propriété de la communauté d'agglomération d'Artois Comm et le site est déclaré d'intérêt communautaire.

Le terrain est partagé entre la propriété de Artois Comm et celle, beaucoup plus étendue, de Leroy Merlin, propriétaire historique du site. Une étude de programmation a été engagée par la communauté d'agglomération. Celle-ci s'oriente vers l'idée d'un parc nourricier du XXI^e siècle, sorte de laboratoire grandeur nature de l'agriculture urbaine (expérimentation des différentes formes de cultures, équipement pédagogique, site de vente...).

FOSSE N°7 À BARLIN

Commune : Barlin, Maisnil-les-Ruitz

Intercommunalité : Communauté d'agglomération Artois Comm.

Propriétaire : Etablissement public foncier

Surface : 9,57 ha



Fosse n°7 à Barlin © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Les vestiges de la fosse sont aujourd'hui situés en bordure d'un parc naturel, aménagé sur l'ancien carreau. La salle des bains-douches compte quatre corps de bâtiments construits en briques sur un soubassement en béton. Ce sont des volumes simples juxtaposés. Caractéristique des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, elle constitue l'un des derniers témoignages architecturaux de cette période dans le Bassin minier. De plus, elle forme, avec la cité n°7 qui en encadre l'accès, un ensemble cohérent.

Le premier bâtiment marque l'entrée dans le site. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire couvert par une toiture plate avec une corniche saillante. Il est éclairé sur sa façade latérale par deux grands bandeaux horizontaux de baies séparées entre elles par des meneaux en béton. Le mur d'entrée est presque entièrement évidé au profit de grands bandeaux verticaux de baies séparés entre elles par des meneaux en béton peints en bleu.

Le plus grand bâtiment est quant à lui couvert par un toit bombé à corniche débordante en béton. Il est percé par des petites baies rectangulaires groupées trois à trois pour le premier niveau, puis d'une très grande surface vitrée au second niveau et constituée de hauts bandeaux rectangulaires séparés entre eux par des meneaux en béton et dotés de talus en béton. Un troisième petit corps de bâtiment, également couvert par un toit bombé, et un dernier bâtiment perpendiculaire au bâtiment d'entrée complètent l'ensemble.

Outre la salle des bains-douches, le site inclut également un atelier datant de la première fosse n°7 avant nationalisation. Il s'agit d'un édifice en briques d'un seul niveau, couvert par un toit à deux versants et percé de larges baies surmontées de linteaux cintrés. Disposés face à face, la salle des bains-douches et cet atelier témoignent de l'évolution de l'architecture industrielle dans le Bassin minier.

ETAT DE CONSERVATION

La salle des bains-douches et l'atelier se trouvent dans un état moyen de conservation.

PROTECTION ET GESTION

La salle des bains-douches est inscrite au titre des monuments historiques. La salle des bains-douches et les ateliers ont été acquis par l'EPF. La commune de Barlin est désireuse d'y développer un projet en lien avec le vaste parc situé derrière la fosse. La piste d'un lieu dédié aux pratiques urbaines a souvent été évoquée, mais aucune maîtrise d'ouvrage n'est définie à ce jour et aucune étude n'a été engagée.

CAMUS HAUT D'ANNAY-SOUS-LENS

Commune : Annay-sous-Lens

Intercommunalité : Communauté d'agglomération de Lens Liévin

Propriétaire : Maisons et cités

Surface : Terrain : 3000 m² ; bâtiment : 400 m²



Camus haut Annay-sous-Lens © Mission Bassin Minier Remi Radzikowski

Isolé au sein d'un secteur en fort renouvellement urbain, le Camus haut d'Annay/Lens est le seul ensemble de ce type qui a été conservé à l'échelle du Bassin Minier. La cité de camus hauts d'Annay-sous-Lens fut construite par le Groupe d'Hénin-Liétard en 1958. Composé de 6 logements, ce barreau a été préservé au titre de témoin de la dernière période de construction des logements miniers (témoin des principes énoncés dans la charte d'Athènes visant l'industrialisation et la rationalisation de la construction de logements) et de l'avant-gardisme dont a pu faire preuve le Bassin minier en termes d'habitat ouvrier. Il a été construit suivant le principe dit « Camus » du nom de l'ingénieur l'ayant mis au point. Le procédé « Camus », utilise des panneaux de béton préfabriqués en usine et assemblés sur le chantier à l'aide de grues. Les camus hauts sortaient de terre en quatorze jours. Ce camus haut se compose de trois niveaux : les pièces techniques sont au rez-de-chaussée ; au premier étage se trouvent le salon et la cuisine ; le second étage accueille deux chambres. Le même principe a été utilisé par Perret au Havre (patrimoine mondial) et adapté par Marcel Lods à Fontainebleau (village de la Faisanderie destiné à loger les familles d'officiers et de sous-officiers de l'OTAN).

ETAT DE CONSERVATION

Le site est à l'abandon depuis plusieurs années, il a fait l'objet de nombreuses visites clandestines. Il est globalement en très mauvais état (structure béton apparente, corrosion des fers, infiltrations).

PROTECTION ET GESTION

Le site ne bénéficie d'aucune protection réglementaire, mais il fait partie du périmètre Bassin minier Patrimoine mondial.

Propriété de Maisons et Cités, le site fait l'objet d'une étude de réhabilitation concernant le bâti proprement dit. Cette étude a confirmé qu'il existait des solutions techniques et architecturales permettant de valoriser le bâtiment, mais l'équation budgétaire reste difficile à résoudre.

ANNEXE II : GLOSSAIRE

PETIT GLOSSAIRE POUR BIEN COMPRENDRE LES PAYSAGES MINIERES

Carreaux de fosse ou fosses d'extraction : ensemble des bâtiments de surface nécessaires à l'extraction du charbon (recettes ; salles des machines, des compresseurs, des ventilateurs ; lampisterie, bains-douches, ateliers, bureaux ...)

- ▶ Il en reste 4 complets ou presque dans le Bassin Minier (La fosse Delloye à Lewarde, la fosse d'Arenberg à Wallers, le 9-9 bis à Oignies et el 11-19 à Loos-en-Gohelle).

Cavaliers : support des voies ferrées reliant les fosses aux gares d'expédition, ferroviaires ou fluviales. Les cavaliers étaient des voies privées sur lesquelles les Compagnies minières transportaient le charbon, les stériles, et le matériel nécessaire à leur activité.

- ▶ Ils sont aujourd'hui le support d'un vaste réseau de liaisons vertes, propices à l'itinérance touristique, aux randonnées locales et favorable à la biodiversité (corridor écologique).

Chevalement (ou chevalet) : c'est la structure qui sert à descendre et remonter les mineurs, ainsi que le minerai, via une cage d'ascenseur. Qu'il soit en bois, en métal ou en béton, le chevalement remplit toujours la même fonction : il supporte les molettes par-dessus lesquelles passent les câbles d'extraction qui, mus par la machinerie (machine d'extraction), plongent au droit du puits pour retenir la cage.

- ▶ Il en reste 21 dans le Bassin minier, tous inscrits dans le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO. 3 d'entre eux font partie des sites en danger qu'il faut sauver.
- ▶ Les plus hauts font entre 50 et 60 m !

Cités-jardins : Nées du concept d'Ebenezer Howard, ces cités revisitent le principe des cités pavillonnaires en offrant des voiries courbes et un environnement vert et paysager.

- ▶ La première cité jardin continentale a été construite à Dourges, par la Cie des Mines de Dourges. La cité Bruno a fait récemment l'objet d'un ambitieux programme de rénovation.

Cités modernes : Pour répondre au statut du mineur, qui prévoit un logement à vie pour le mineur ou sa femme, on construit dans les années 50-60 des logements de petite taille, de plain-pied. Pour accueillir une main d'œuvre importante qui soutient la « Bataille du Charbon », les Houillères adoptent le procédé Camus qui favorise la préfabrication et la rapidité de construction. Ces logements, dans leur format semi collectif (le camus haut) a quasiment disparu, un seul a été conservé à Annay Sous Lens. Il fait partie du patrimoine minier en danger.

Cités pavillonnaires : deux principes de fragmentation : la maison jumelle et le regroupement de quatre logements. Plan orthogonal qui structure l'implantation des constructions. Géométrie, symétrie, rationalisme restent les mots d'ordre. Toujours alignées, les maisons sont progressivement construites en recul par rapport à la chaussée et sont entourées de jardins offrant un paysage urbain plus aéré. La largeur et les grandes perspectives des rues, l'espacement entre les maisons et la place accordée aux jardins donnent aux cités pavillonnaires un aspect résidentiel.

- ▶ C'est aujourd'hui le modèle dominant des cités minières

Coron : première génération d'habitat ouvrier. La caractéristique des coronas est la construction de logements en bande. En général, les logements sont étroits, à un étage, avec un petit jardin potager à l'arrière.

- ▶ S'il en reste relativement peu dans le bassin minier, les plus emblématiques sont ceux de Dutemple à Valenciennes, Les 120 à Anzin (présenté et récompensé à l'expo universelle de 1867 à Paris comme « modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier »)

Demeures patronales : Témoin de la puissance des propriétaires des mines ou des ingénieurs en chefs, ces demeures sont au sommet de la hiérarchie de l'habitat. Souvent maintenues comme un habitat bourgeois ou transformées en équipement public, ces bâtisses sont de véritables œuvres architecturales.

Le château des Douaniers est la plus ancienne de ces demeures patronales, c'est aussi celle qui est la plus en danger. Ce bâtiment est au sommet de la liste du patrimoine minier en danger.

Galeries : réseau souterrain qui permettait d'accéder aux veines de charbon et en assurer l'exploitation. 100 000 km de galeries ont été creusées dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Puit : C'est l'accès vers les galeries, structure verticale qui dessert les différents niveaux de chantier.

- ▶ Les plus profonds descendaient à plus de 800 m
- ▶ Tous les puits et galeries du Nord-Pas de Calais sont rebouchés.

Salle des pendus : vestiaire de grande dimension, son nom est dû aux habits qui étaient pendus à un crochet qui remontait au niveau de la charpente. Système qui a permis un gain de place (pas de casier au sol).

- ▶ La salle des pendus de la fosse 12 de Lens et de la fosse 7 de Barlin figurent dans la liste du patrimoine en danger

Terrils : constitués par l'accumulation de résidus miniers, composés principalement de schistes, et en plus petite quantité de grès carbonifères et de résidus divers. De formes variées, ils peuvent être coniques ou plats. 58 figurent dans le périmètre du Bien inscrit par l'UNESCO, 78 sont protégés au titre de la loi Paysages, mais on compte encore environ 200 dans le Bassin minier.

- ▶ Les terrils les plus hauts d'Europe sont à Loos en Gohelle, liés à la fosse 11-19. Leur ascension est une véritable expérience immersive dans le paysage culturel évolutif du Bassin minier.